

Attendu cas par cas EP - note MRAE			Réponse dans le dossier
Contexte administratif	Nom de la collectivité + personne publique responsable		Au début du cas par cas
	Collectivité ayant la compétence AC, ANC ? EP, aménagement et urbanisme et sur quel territoire (indiquer si des compétences sont partagées)		Au chapitre 2.2 du rapport
	Contexte, projets et réflexion (notamment si la CL ne saisit pas la MRAE pour l'ensemble du territoire)		Présenté dans l'introduction du cas par cas (chapitre 1) et dans le préambule du rapport (chapitre 1)
Situation actuelle de la gestion des EP	Problèmes identifiés d'écoulement des EP, de ruissellements, capacité des réseaux existants, maîtrise de l'urbanisation (sur le territoire du zonage et sur les territoires limitrophes)		Indiqué au chapitre 2.6.2 du rapport
	Si oui, décrire la nature et l'occurrence des problèmes et définir le secteur		Indiqué au chapitre 2.6.2 du rapport
	Des mesures de gestion des EP sur le territoire existent-elles ? Si oui, les décrire (aménagements collectifs, dispositions dans le règlement d'urbanisme)		Vu
	Existence de réseaux séparatifs ou unitaires, avec la proportion de surfaces desservies par chaque type de réseau		La répartition surfacique des réseaux est indiquée au chapitre 1.3 du rapport
	Préciser la nature des ouvrages (cana, fossés, noues, bassins) et leurs caractéristiques (diamètre, volume) - joindre plan de localisation des ouvrages et		Présenté au chapitre 2.6.1

	des points de rejet au milieu		
	Présenter le milieu récepteur du réseau EP		Présenté au chapitre 2.6.1
	Présenter le zonage actuel + mise en application + raisons de la révision		Zonage actuel + mise en application mentionnée à la réponse de la question 5 du tableau "Contexte, caractéristiques du zonage ..." du cas par cas Raisons de la révision dans le préambule du rapport (chapitre 1) et dans l'intro du cas par cas (chapitre 1)
Projet de zonage	Joindre le projet de zonage, sa justification, les éventuelles études techniques préalables, schéma directeur	Présenter les choix et principes de dimensionnement des mesures et des aménagements (fréquence, événement de référence ...)	Plan présenté en annexe 1 du rapport Justification dans l'intro (chapitre 1) du rapport et dans le préambule du cas par cas
		Justifier le niveau de protection au regard des enjeux identifiés	Présenté au chapitre 6 du rapport
		Présenter la gestion des différents zones (urbaines et ZàU) et leurs règlement associés ou projets de règlement	Futur règlement au chapitre 6.2 du rapport
	Contexte d'urbanisme	Y-a-t-il un document d'urbanisme et/ou un projet ?	Explication dans le préambule du rapport (chapitre 1) et dans l'intro du cas par cas (chapitre 1)
		Une ou des zones ouvertes à l'urbanisation ?	Présenté dans le cas par cas
		Création de surfaces imperméabilisées ?	Il est mention de la surface prise sur les espaces agricoles par le futur PLUi dans la réponse de la question 13 du tableau "Caractéristiques générales du territoire ..." du cas par cas

	En cas de dysfonctionnements semblables de la gestion des EP sur les territoires limitrophes (du même BV), préciser le type de gestion prévu pour ces problèmes		Non concerné
	Schéma directeur EP sur le territoire (si existence) ? Quelles prescriptions ont-elles été proposées ?		Prescriptions dans le zonage
	La réalisation d'ouvrage ou autres équipements est-elle prévue ? Lesquels ?	Mesures de désimperméabilisation en milieu urbain	Présenté au chapitre 2.7
		Maintien ou création de fossés, haies	Voir formulaire cas par cas
		Maintien des mares existantes	Voir formulaire cas par cas
		Aménagements en milieu agricole visant à diminuer l'impact des ruissellements vers les zones urbaines	Voir formulaire cas par cas
	Si impossibilité des gestion des EP à la parcelle, justifier l'impossibilité (périmètres de captages, nature des sols ...) - préciser le type de gestion (stockage, décantation avant rejet à débit limité ...) et la destination du rejet		Il est mentionné dans le rapport (chapitre 6.2.2 Zonage pluvial - zone blanche) que "si le maître d'ouvrage sollicite néanmoins un rejet vers le milieu hydraulique superficiel ou vers le réseau public, il devra obtenir l'autorisation du gestionnaire de l'exutoire pluvial sollicité"
Contexte environnemental (joindre les cartographies)	Risques d'inondation, de coulées de boues, PPRI		Cartographies du PPR côtes à falaises en annexe 2 du rapport et en annexe 3 du cas par cas (explication du zonage en plus dans l'annexe)
	Présence de sols pollués		Au chapitre 2.6 du rapport

	Niveaux de la nappe aux plus hautes eaux		Au chapitre 2.7 du rapport
	Zones humides connues ou potentielles		Cartographie des zones humides du SDAGE en annexe 4 du cas par cas
	Enjeux de biodiversité liés aux milieux aquatiques (ZNIEFF, Natura 2000)		Cartographies en annexe 4 du cas par cas
	Cours d'eau (catégorie piscicole, réservoir biologique du SDAGE), étangs		Présenté à l'annexe 3 du cas par cas
	Captages et périmètres de protection - joindre l'arrêté de DUP		Carto + répartition avec le SIRA et le SIRB évoquée en annexe 3 du cas par cas - arrêtés en annexe 5 du rapport
	Zones de baignade - joindre le profil de baignade		Présenté à l'annexe 3 du cas par cas
	Zones conchylicoles		Présenté à l'annexe 3 du cas par cas
	SAGE : territoire concerné par un SAGE ? Dispositions et zonages concernant le projet de zonage ? Zones à enjeu environnemental pour l'ANC définies ?		Les différents SAGE sont mentionnés dans le préambule du rapport (chapitre 1) puis dans les réponses aux questions,
Impacts potentiels de l'assainissement sur l'environnement et la santé	Expliciter comment le projet de zonage prend en compte les sensibilités environnementales (non aggravation de la situation en matière d'inondation, la qualité des milieux récepteurs, les projets d'urbanisation		Evoqué dans la conclusion du cas par cas (Autoévaluation), rien dans le rapport
	Si des travaux sont prévus, les enjeux environnementaux ont-ils été pris en compte		Au chapitre 6. du rapport

	(réalisation d'études d'impact pour ces travaux)		
--	---	--	--